

# CONCLUSIONS

Classement et Déclassement  
d'une partie de  
la voirie communale

Code de la voirie routière  
Articles R141-4 à R141-9

**FILEAC**

ALAIN TEQUI- Commissaire Enquêteur

---

# Conclusions du commissaire enquêteur

## ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE :

- CLASSEMENT DES PARKINGS ET VOIES de la « RUE DES ECRIVAINS » ;
- DECLASSEMENT de la « RUE DE LA SOURCE » à BRENAT ;
- DECLASSEMENT ET CLASSEMENT de la « RUE DE LA FONTAINE » à BRENAT ;
- DECLASSEMENT DES DEUX EXTREMITES DE L' « IMPASSE DU HAUT BOIS »

## *Commune de FLEAC (Charente)*

---

Le 25 juillet 2023, Madame le Maire de la commune de Fléac a pris un arrêté portant enquête publique relative au classement / déclassement d'une partie du domaine communal sur la commune de Fléac concernant la rue des Ecrivains, la rue de la Source et la rue de la Fontaine à Brénat, l'Impasse des Haut Bois. L'enquête s'est déroulée durant 19 jours consécutifs du lundi 2 octobre 2023 au vendredi 20 octobre 2023 inclus en mairie de Fléac.

L'organisation et la publicité de l'enquête ont été conformes à la réglementation.

Le dossier d'enquête ainsi que les 3 registres « papier » ouvert à cet effet a été mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

A la clôture de l'enquête, vendredi 20 octobre 2023, aucune observation concernant ces projets ne figurait sur les 3 registres, aucun courrier n'était parvenu au commissaire, qui n'a reçu aucune visite pendant ses heures de permanence.

**A L'Isle d'espagnac, le 22 octobre 2023**

**Le Commissaire enquêteur,**



**Alain TEQUI**

# Conclusion du commissaire enquêteur

## ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE :

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
DES PARKINGS ET VOIES de la « RUE DES ECRIVAINS » à FLEAC**

AINSI, il ressort que :

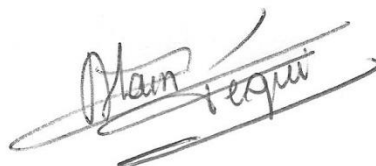
- La réglementation concernant cette enquête ayant été respectée;
- Le public ayant été normalement informé par voie de presse et affichages;
- Aucun incident ou des faits susceptibles de remettre en cause la présente enquête n'ayant été signalé;
- Aucune observation ne remettant en cause le projet ;
- La Commune de Fléac étant déjà propriétaire des parcelles ;
- Cette voie communale étant déjà affectée à la circulation publique;
- Après avoir fait contrôler, par les autorités compétentes, le bon état des canalisations souterraines (l'assainissement en particulier), toutes les conditions semblent donc réunies pour que le Conseil Municipal de la commune de Fléac se prononce favorablement pour le classement en voie communale de cette nouvelle rue (voies et parkings).

*En conséquence,*

***Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté concernant le CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA « RUE DES ECRIVAINS » comprenant la rue, les parkings, les places de stationnement et cheminements cadastrés en section AR.***

**A L'Isle d'espagnac, le 22 octobre 2023**

**Le Commissaire enquêteur,**



# Conclusion du commissaire enquêteur

## ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE :

**DECLASSEMENT de la « RUE DE LA FONTAINE »  
à BRENAT sur la commune de FLEAC (Charente)**

AINSI, il ressort que :

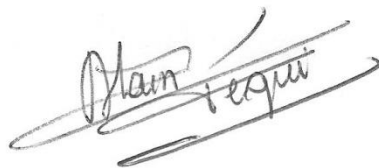
- La réglementation concernant cette enquête ayant été respectée;
- Le public ayant été normalement informé par voie de presse et affichages;
- Aucun incident ou des faits susceptibles de remettre en cause la présente enquête n'ayant été signalé;
- Aucune observation ne remettant en cause le projet ;
- Cette voie communale n'étant plus affecté à la circulation du public ;
- Cette ancienne rue ne représentant aucun intérêt pour le patrimoine départemental et communal ;
- L'ancienne rue désaffectée n'engendrant pas l'enclavement d'une parcelle;
- Toutes les conditions semblent donc réunies pour que le Conseil Municipal de la commune de Fléac se prononce favorablement pour le déclassement de cette ancienne rue afin de régulariser une situation existante.

*En conséquence,*

***Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté concernant LE DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE « RUE DE LA FONTAINE » désaffectée, cadastrée section BO n°396 pour une superficie de 1a54ca.***

**A L'Isle d'espagnac, le 22 octobre 2023**

**Le Commissaire enquêteur,**



**Alain TEQUI**

# Conclusion du commissaire enquêteur

## **ENQUETE PUBLIQUE** **RELATIVE AU PROJET DE :** **DECLASSEMENT de la « RUE DE LA SOURCE »** **à BRENAT sur la commune de FLEAC (Charente)**

AINSI, il ressort que :

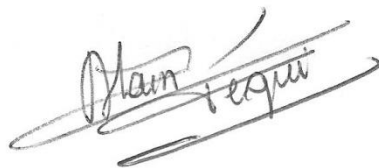
- La réglementation concernant cette enquête ayant été respectée;
- Le public ayant été normalement informé par voie de presse et affichages;
- Aucun incident ou des faits susceptibles de remettre en cause la présente enquête n'ayant été signalé;
- Aucune observation ne remettant en cause le projet ;
- Cette voie communale n'étant plus affecté à la circulation du public ;
- Cette ancienne rue ne représentant aucun intérêt pour le patrimoine départemental et communal ;
- L'ancienne rue désaffectée n'engendrant pas l'enclavement d'une parcelle;
- Toutes les conditions semblent donc réunies pour que le Conseil Municipal de la commune de Fléac se prononce favorablement pour le déclassement de cette ancienne rue afin de régulariser une situation existante.

*En conséquence,*

***Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté concernant LE DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE « RUE DE LA SOURCE » désaffectée, cadastrée section BO n°397 pour une superficie de 0a77ca.***

**A L'Isle d'espagnac, le 22 octobre 2023**

**Le Commissaire enquêteur,**



**Alain TEQUI**

# Conclusion du commissaire enquêteur

## ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE :

**CLASSEMENT de la « RUE DE LA FONTAINE »  
à BRENAT sur la commune de FLEAC (Charente);**

AINSI, il ressort que :

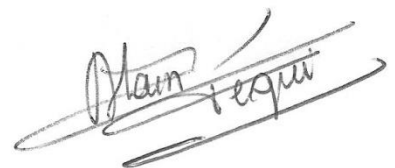
- La réglementation concernant cette enquête ayant été respectée;
- Le public ayant été normalement informé par voie de presse et affichages;
- Aucun incident ou des faits susceptibles de remettre en cause la présente enquête n'ayant été signalé;
- Aucune observation ne remettant en cause le projet ;
- Ces 3 parcelles étant ouvertes à la circulation publique pour déboucher sur la «Rue de la Combe Caduc » (R.D. n°37);
- Toutes les conditions semblent donc réunies pour que le Conseil Municipal de la commune de Fléac se prononce favorablement pour le classement de cette partie de la voirie dans le domaine public communal afin de régulariser une situation existante.

*En conséquence,*

***Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté concernant le CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARTIE NORD DE LA « RUE DE LA FONTAINE » comprenant les parcelles cadastrées BO n°390 (1a47ca), BO n°383 (0a86), BO n°388 (0a22).***

A L'Isle d'espagnac, le 22 octobre 2023

Le Commissaire enquêteur,



**Alain TEQUI**

# Conclusion du commissaire enquêteur

## ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE :

**DECLASSEMENT DES DEUX EXTREMITES DE L' « IMPASSE DU HAUT BOIS » sur la commune de FLEAC (Charente)**

AINSI, il ressort que :

- La règlementation concernant cette enquête ayant été respectée;
- Le public ayant été normalement informé par voie de presse et affichages;
- Aucun incident ou des faits susceptibles de remettre en cause la présente enquête n'ayant été signalé;
- Aucune observation ne remettant en cause le projet ;
- Cette voie ne représentant aucun intérêt pour le patrimoine départemental et communal ;
- La vente des extrémités de cette voie n'engendrant pas l'enclavement d'une parcelle;
- Toutes les conditions semblent donc réunies pour que le Conseil Municipal de la commune de Fléac se prononce favorablement pour l'aliénation des extrémités de l'impasse du Haut Bois afin de régulariser une situation existante.

*En conséquence,*

***Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté concernant LE DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL en vue de son aliénation au profit de la CCAS des parcelles suivantes:***

- BC n°267 d'une superficie de 8a86ca ;
- BC n°269 d'une superficie de 5a12ca ;
- BC n°272 d'une superficie de 1a77ca.

**En contrepartie,** les parcelles suivantes seront cédées par le CCAS à la commune de Fléac :

- BC n°266 d'une superficie de 0a43ca ;
- BC n°271 d'une superficie de 1a16ca.

A L'Isle d'espagnac, le 22 octobre 2023



Alain TEQUI Commissaire enquêteur